

Produire les Plantes Aromatiques et Médicinales

PUBLICS CONCERNÉS

Toute personne intéressée par les plantes aromatiques et médicinales (porteur de projet en phase d'installation, personne en formation BPREA, salarié, étudiant, demandeur d'emploi...)

CONDITIONS D'ENTRÉE

Avoir accès à du matériel informatique et à une connexion internet. Autonomie et maîtrise de l'environnement informatique

LIEUX DE LA FORMATION

A distance (plateforme e-learning - FOAD)

Regroupement en centre (8 j) au CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Possibilité en fonction de votre situation (VIVEA, FAFSEA, Pôle Emploi, autres OPCA, etc.) nous contacter et/ou voir fiche financement de la formation continue sur www.venours.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Restauration et hébergement possible sur le site de Venours à la charge des participants

CONTACTS

Elisabeth Bernier (coordination)
elisabeth.bernier@educagri.fr

Mireille Hervé (secrétariat)
05.49.43.80.62

cfppa.venours@educagri.fr



PROGRAMME

- Histoire des PAM
- Botanique (critères de reconnaissances principaux)
- Filière, débouchés (organisation de la filière, organismes ressources, tendances du marché)
- Réglementation
- Principes actifs et les indications thérapeutiques
- PAM et biotope
- Critères de qualité
- Cultures des PAM, assolement, mise en place
- Entretien des PAM (fertilisation, désherbage, protection des cultures, irrigation)
- Cueillette (réglementation, organisation, plantes concernées)
- Récolte (manuelle, mécanisée, calendrier, partie récoltée)
- Séchage (rendement, type de séchoir, modalité de séchage)
- Conservation et étiquetage

Méthodes pédagogiques

- Plateforme e-learning avec guidances et ressources
- Regroupement en centre, cours et pratique avec des intervenants spécialisés en P.A.M. (professionnels et formateurs)
- Stage en entreprise spécialisée en plantes aromatiques et médicinales (2 semaines minimum)

Calendrier et durée de la formation

De décembre 2018 à juin 2019 : 56h en centre, 70h à distance et 70h en stage - Total de 196h.

Jours de regroupement : 2 jours en décembre, 4 jours en avril et 2 jours en juin.

Certification

Possibilité de valider l'UCARE1 BDPP : production de plantes aromatiques et médicinales dans le cadre d'une inscription en BPREA.